

# CG flash

Belgique  
P.B.  
1099 Bruxelles X  
BC 309659

**FGTB**

**Centrale Générale**

**Ensemble, on est plus forts**

Lettre trimestrielle de La Centrale Générale-FGTB | P910643

## TITRES-SERVICES

NÉGOCIER AVEC LES EMPLOYEURS

# Difficile mais vital



En Belgique, c'est tous les 2 ans que syndicats et employeurs négocient dans pratiquement l'ensemble des secteurs pour améliorer les conditions de salaire et de travail.

Depuis quelques années, nous tentons de faire de même dans les titres-services avec plus ou moins de succès.

Cette année, les négociations s'annoncent particulièrement difficiles.

En effet, le gouvernement nous interdit de demander des augmentations salariales, soi-disant pour rester compétitif avec les pays voisins. Cet argument ne vaut naturellement pas pour les titres-services et pourtant, interdiction de revendiquer une hausse des salaires. Or, personne n'ignore que les salaires sont particulièrement bas dans ce secteur.

En plus, les employeurs des entreprises titres-services se plaignent d'un manque de rentrées et d'une hausse de leurs frais.

Cela est en partie vrai, mais... nous constatons que les employeurs payant les minima absolus empochent encore toujours de beaux bénéfices.

En ce qui nous concerne, il est évident qu'on ne peut pas laisser les conditions de salaire et de travail telles quelles.

Dans le présent numéro, vous trouverez une énumération avec commentaire des points que nous souhaitons aborder avec les employeurs. Comme vous pourrez le constater, nous avons du pain sur la planche.

Les négociations doivent démarrer en septembre.

Il va sans dire que nous ne pouvons prédire quel en sera le résultat, mais cela ne dépendra aucunement de notre volonté et de notre enthousiasme.

Nous vous tiendrons naturellement au courant de l'évolution des discussions.

*L'équipe FGTB*

# APERÇU

CI-APRÈS, NOUS ÉNUMÉRONS BRIÈVEMENT LES PROBLÈMES ET LES DÉFIS AU SUJET DESQUELS NOUS TENONS À NÉGOCIER AVEC VOS EMPLOYEURS. COMME VOUS LE VERREZ, LA LISTE EST LONGUE.

POUR UN INVENTAIRE PLUS DÉTAILLÉ, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE WEB : [WWW.ACCG.BE](http://WWW.ACCG.BE)



## POUVOIR D'ACHAT

Malgré l'interdiction gouvernementale, nous entendons revendiquer une augmentation salariale, ne serait-ce que pour répéter inlassablement que les salaires sont bien trop bas dans les titres-services.



## FRAIS DE DÉPLACEMENT : UNE ÉPINE AU PIED

- Les indemnités existantes pour la voiture, le vélo ou les transports en commun sont insuffisantes. Cela est d'autant plus vrai pour les personnes qui (par la force des choses) doivent disposer d'un véhicule personnel pour 'galoper' d'un client vers un autre.
- Les travailleuses sont tenues de déposer régulièrement leurs titres-services chez leur employeur. Dans 90% des cas, elles ne reçoivent ni indemnité pour frais de déplacement, ni indemnité pour le temps qu'elles y consacrent. Or, il serait tout à fait logique que cela donne lieu à une compensation financière, sauf si les employeurs sont disposés à ... venir chercher les titres-services au domicile de leurs travailleuses!



## PRIME SYNDICALE

Elle s'élève actuellement à 80 euros.

Légalement, elle peut atteindre les 135 euros.  
Qu'attendent donc les employeurs ?

## CHÔMAGE ÉCONOMIQUE

Dans bon nombre d'entreprises le recours au chômage économique se fait de façon inconsidérée.

Le client est soudainement absent et ça y est : la travailleuse peut aller pointer. En échange, l'employeur paie un supplément de 2 (deux !!) euros par jour pour compenser la différence entre le chômage et le salaire net.

Par ailleurs, ce jour n'est pas pris en compte pour le calcul du pécule de vacances.

Nous revendiquons clairement :

- des règles précises concernant les cas pour lesquels le recours au chômage économique est permis ou pas;
- l'octroi d'un supplément correct pour compenser la perte salariale nette ;
- l'assimilation pour le pécule de vacances (sans quoi la travailleuse est 2 fois perdante).





## FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Nettoyer et repasser, c'est un métier. Nombreux sont ceux qui pensent savoir le faire, mais la pratique montre que ce n'est pas aussi évident.

Par conséquent, une formation s'impose. Trois quarts des entreprises ne prennent aucune initiative dans ce domaine alors que les frais y afférents sont remboursés.

En outre, un accompagnement et un suivi (également des clients) est lui aussi nécessaire. Nombreuses sont les travailleuses qui doivent manipuler des produits toxiques (comme l'ammoniaque) ou qui doivent se débrouiller avec du matériel de mauvaise qualité, voire dangereux. Sans parler des clients qui attendent de la travailleuse qu'elle nettoie entièrement 'une grosse baraque' en quelques heures à peine.

Pourquoi ne pas effectuer préalablement chez chaque nouveau client un contrôle et convenir très clairement des tâches? Cela profiterait à tout le monde.



## DURÉE DU TRAVAIL

Il est particulièrement difficile pour les travailleuses de trouver un emploi à temps plein dans les titres-services.

D'une part, il est vrai que nettoyer ou repasser toute la semaine est physiquement déjà très lourd et qu'au retour chez soi, les tâches ménagères attendent et sont souvent à effectuer sans aucune aide.

Mais, d'un autre côté, la plupart des employeurs ne sont pas enclins à proposer des contrats à temps plein.

Il s'ensuit des conséquences non négligeables :

- vous vous constituez moins de droits pour votre pension, le chômage ou la maladie
- de plus, il est plus aisé (et financièrement plus intéressant) de réduire ses heures de travail en partant d'un emploi à temps plein ;
- ...

Notre vision ? Il doit être plus facile de travailler plus et même d'accéder à un emploi à temps plein.

D'ailleurs, pourquoi ne serait-il pas possible de réduire un emploi à temps plein (actuellement 38 heures) à, par exemple, 36 heures par semaine ?



## GROSSESSE

Les femmes représentant 98% des effectifs dans le secteur, il va sans dire que pouvoir concilier grossesse et travail est d'une grande importance pour nous.

Dès lors :

- toute discrimination dans l'octroi de la prime de fin d'année et la prime syndicale doit être éliminée ;
- il faut convenir et d'informer clairement sur la période pendant laquelle une travailleuse peut ou doit travailler lors de sa grossesse ;
- tous les droits (nombre d'heures/clients) doivent être maintenu après la grossesse.

# NOUVELLES MESURES GOUVERNEMENTALES SOUS LA LOUPE : UNE OCCASION MANQUÉE

Avant l'été, le gouvernement a décidé (à titre de mesure d'économie) d'augmenter une fois encore le prix des titres-services :

- à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, ils coûteront 9 euros pièce pour les 400 premiers titres et 10 euros pour les suivants avec un maximum qui reste fixé à 500 titres-services par an.
- dans la foulée, le gouvernement vise aussi l'avantage fiscal : ainsi, à partir de cette année, la déduction fiscale ne s'appliquera plus qu'aux 150 premiers titres (par personne) et coûtent donc la somme nette de 5,95 euros. A partir de 2014, le prix net pour cette première tranche de 150 titres sera de 6,3 euros. Cette année déjà, à partir du 151<sup>ème</sup> titre, le client paie le montant intégral.

## NOTRE AVIS

Il y a déjà bien longtemps que notre organisation syndicale souligne que le prix des titres-services est bien trop bas.

Aujourd'hui, leur prix (après déduction fiscale) a atteint un niveau raisonnable.

Début 2013, lorsque le gouvernement a appliqué une hausse de 1 euro, nombreux sont ceux qui ont proclamé que les clients repasseraient au travail au noir. Or, il n'en est rien: de janvier

à maintenant, quelque 15.000 nouveaux clients sont venus s'ajouter et le nombre d'heures prestées a augmenté de... 8.8%. Il est néanmoins exact que nous avons parfaitement conscience que le prix ne peut continuer à augmenter indéfiniment.

## POUR NOUS, CES MESURES SONT UNE FOIS DE PLUS UNE OCCASION MANQUÉE

Nous demandons depuis des années que le prix pour le client soit indexé. Par ce biais, les hausses tarifaires interviendraient plus graduellement et suivraient l'augmentation du coût de la vie. D'ailleurs, en Belgique, nous avons l'habitude de l'indexation des prix (idem pour les salaires !).

En ce qui nous concerne, nous estimons qu'au moins une partie des moyens financiers que les autorités économisent devrait être consacrée à l'amélioration des conditions de salaire et de travail. Comment croit-on attirer de nouveaux travailleurs dans le secteur alors qu'aujourd'hui, une part de leur salaire durement gagné sert à couvrir leurs frais de déplacement ? Des déplacements qui d'ailleurs, dans bon nombre de cas, nécessitent l'usage d'un véhicule personnel.

